



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE DE DREUX**

**Pôle Citoyenneté et Sécurité**

Tél. : 02 37 27 72 00

Fax : 02 37 46 80 72

Mèl : [pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr)

Dreux, le 3 SEP. 2020

**Arrêté n° 2020-42 SP/DREUX  
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire  
de la S.A. OGF pour son établissement  
« PFG – Services Funéraires » situé 8 Bis, Boulevard Carnot 28130 MAINTENON**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65, D 2223-34 à D 2223-39 et D 2223-87 relatifs à l'habilitation funéraire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014136-0001 en date du 16 mai 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de la S.A. OGF Pompes Funèbres Générales à MAINTENON ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-06-22 en date du 21 juin 2016 portant changement du responsable légal de cet établissement de MAINTENON ;

**Vu** la demande de renouvellement d'habilitation formulée par M. Mathieu PACAUD de la S.A. OGF pour son établissement "P.F.G. - Services Funéraires" situé 8 Bis, Boulevard Carnot 28130 MAINTENON en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, réputée complète le 25 août 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 17/2020 en date du 30 mars 2020, portant délégation de signature au profit de Monsieur Xavier LUQUET, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

**Sur** proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

**AR R E T E**

**Article 1er** : La S.A. OGF dont le siège social est situé 31 Rue de Cambrai 75019 PARIS est habilitée pour son établissement "PFG – Services Funéraires" situé 8 Bis, Boulevard Carnot 28130 MAINTENON à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation des chambres funéraires,
- Fourniture des corbillards,
- Fourniture des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

L'habilitation concernant ces activités est accordée pour une période de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.



**Article 2** : L'établissement est également habilité à sous-traiter dans les conditions définies ci-dessous et, sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant, l'activité funéraire suivante :

- Soins de conservation : S.A.S. HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE (HYGECO PMA) située 37 Rue du Chancelier 18800 BAUGY.

**Article 3** : Le numéro d'habilitation est 20-28-0008.

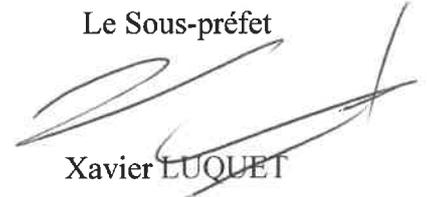
**Article 4** : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Mathieu PACAUD, représentant légal.

**Article 5** : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

**Article 6** : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

**Article 7** : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de MAINTENON, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Mathieu PACAUD, Responsable de Secteur de l'établissement P.F.G. - Services Funéraires de MAINTENON.

Le Sous-préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Xavier LUQUET', is written over the printed name.

Xavier LUQUET

**Délais et voies de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.